

Aujourd'hui plus que jamais, l'engagement solidaire bénévole mérite d'être récompensé. Pierre angulaire des valeurs républicaines qui fondent notre socle commun, s'engager pour autrui est un acte de reconnaissance personnelle et civique qu'il convient d'encourager.

La force de notre République et la réussite du vivre ensemble de notre société passent par l'investissement quotidien de plusieurs milliers de bénévoles qui, chaque jour, donnent sens au terme « fraternité » qui figure sur le fronton de nos mairies.

Récompenser et distinguer

► La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Par le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013, la médaille de la jeunesse et des sports a changé d'appellation par l'apport de l'engagement associatif pour s'intituler « médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ». Il s'agit de reconnaître l'engagement bénévole en tant que tel, au-delà des seuls champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports. Cette médaille est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière bénévole particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général.

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, est une médaille d'honneur de la République française.

► La lettre de félicitations

Il faut distinguer deux actes de reconnaissances.

- La *Lettre de Félicitations* de la jeunesse et des sports récompense celles et ceux qui ne remplissent pas encore toutes les conditions d'accès à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif mais qui se dévouent dans ses champs d'action.
- La *Lettre de Félicitations* pour « un acte ou comportement citoyen » est quant à elle proposée à des jeunes à partir de 15 ans ayant fait preuve d'un acte de civisme ou de citoyenneté. Il s'agit d'encourager la jeunesse sportive, associative, individuelle ou collective à être reconnu pour son comportement ou pour un acte précis envers les autres.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature se compose d'une notice individuelle de proposition indiquant l'état civil et la nature des différents services rendus. Les candidatures doivent être présentées par un parrain qui certifie l'exactitude des renseignements fournis à :

- la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Île-de-France (pour les engagements à vocation régionale) ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris (engagement sur le département de Paris.)

Deux promotions annuelles : le 1^{er} janvier et le 14 juillet

La médaille de bronze et la lettre de félicitations

- Au plus tard le 5 mai pour la promotion de juillet.
- Au plus tard le 15 octobre pour la promotion de janvier.

La médaille d'or et d'argent

- Au plus tard le 1^{er} mars pour la promotion de juillet.
- Au plus tard le 1^{er} septembre pour la promotion de janvier.

Comment sont attribuées les médailles ?

- La **médaille de bronze** est attribuée par le préfet de département ou le préfet de région sur proposition de la commission départementale ou régionale chargée d'examiner la candidature.
- Les **médailles d'argent et d'or** sont attribuées par le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, après consultation de la commission chargée d'examiner les candidatures.

Les conditions d'attribution

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif comporte trois échelons : bronze, argent et or.

Les candidats doivent justifier des conditions d'ancienneté suivantes :

- **médaille de bronze** : six années d'ancienneté ;
- **médaille d'argent** : dix années d'ancienneté (soit 4 ans après la médaille de bronze) ;
- **médaille d'or** : quinze années d'ancienneté (soit 5 ans après la médaille d'argent).



COMITES :
REGIONAL ILE DE FRANCE
DEPARTEMENTAL DE PARIS
DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Comités de la région Île-de-France et de Paris de la Fédération française des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Chaque département abrite une structure de la Fédération française des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif qui relaie les objectifs nationaux et anime le réseau des adhérents.

Le comité régional d'Île-de-France et départemental de Paris proposent à la préfecture ou au ministère chargé de la jeunesse et des sports, de récompenser de nouveaux mérites bénévoles en liant des contacts étroits avec les associations

de jeunesse, de sport ou d'intérêt général. Les nouveaux promus à la médaille et porteurs des lettres de félicitations, peuvent alors adhérer au comité de Paris et participer à ses actions.

En région Île de France, les présidents de chaque département assurent la représentation des leurs adhérents.

<http://www.ffmjs.fr>

Son organisation et son fonctionnement

Les objectifs du comité sont élaborés dans des « commissions » diverses, animées par des adhérents et encadrées par les élus, sous l'autorité du président du comité.

Pour être utile le Comité Régional d'Île de France, anime et porte des projets d'intérêt pour chaque département francilien.

Le Comité départemental de Paris, invite ses adhérents, en divers lieux de rassemblement, lors de cérémonies et repas conviviaux.

Les cérémonies de remise des médailles et Lettres de Félicitations apportent aux récipiendaires et aux présidents des départements une reconnaissance digne des mérites bénévoles récompensés.

Organisées dans un lieu d'exception, en présence de Monsieur le préfet et des Directeurs de la Cohésion Sociale, les cérémonies sont de véritables moments d'émotion et de partage. Très souvent, des athlètes de haut niveau, Champions Olympiques ou Champions du monde apportent leur témoignage et leur souvenir de l'apport précieux des bénévoles lors de leur début dans un club ou une association.

Les médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif souhaitent « être le lien avec la jeunesse, les sports et l'engagement citoyen ».

Contacts

Mission de promotion de la médaille de bronze JSEA et de la lettre de félicitations
Roland Palacio
06 11 32 56 78
palacio.r@wanadoo.fr

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris
Marie-Eve Tavares
5 rue Leblanc – 75015 Paris
01 82 52 48 28
ddcs-pole-jsva@paris.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France
Martine Desrumaux
6/8 rue Eugène Oudinot – 75013 Paris
01 73 03 49 23
martine.desrumaux@drjscs.gouv.fr



LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



RÉCOMPENSER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



Diplôme Ministériel

Lettre de Félicitations

RÉCOMPENSER
DES ACTES CIVIQUES
OU DE COMPORTEMENT
CITOYEN